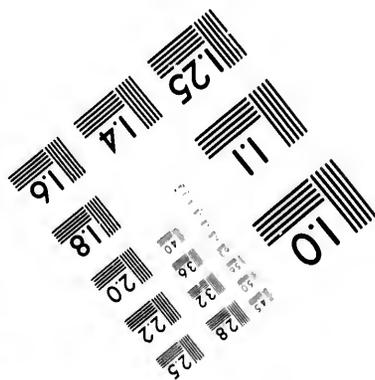
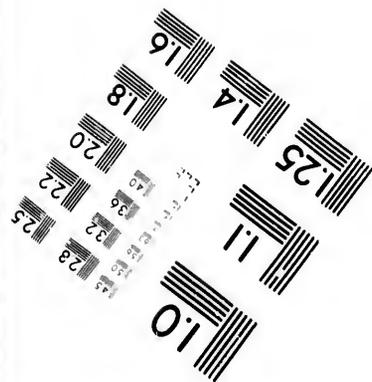
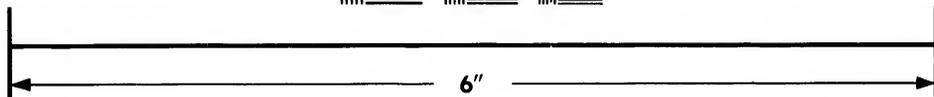
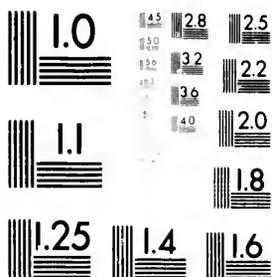


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

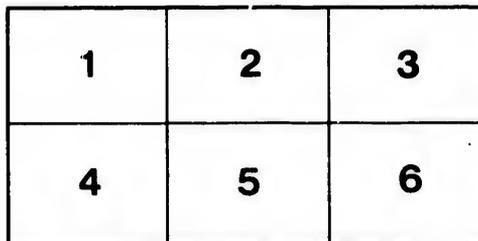
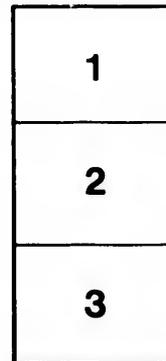
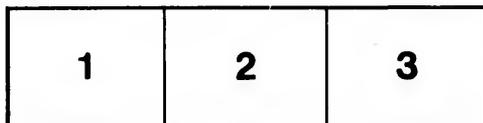
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

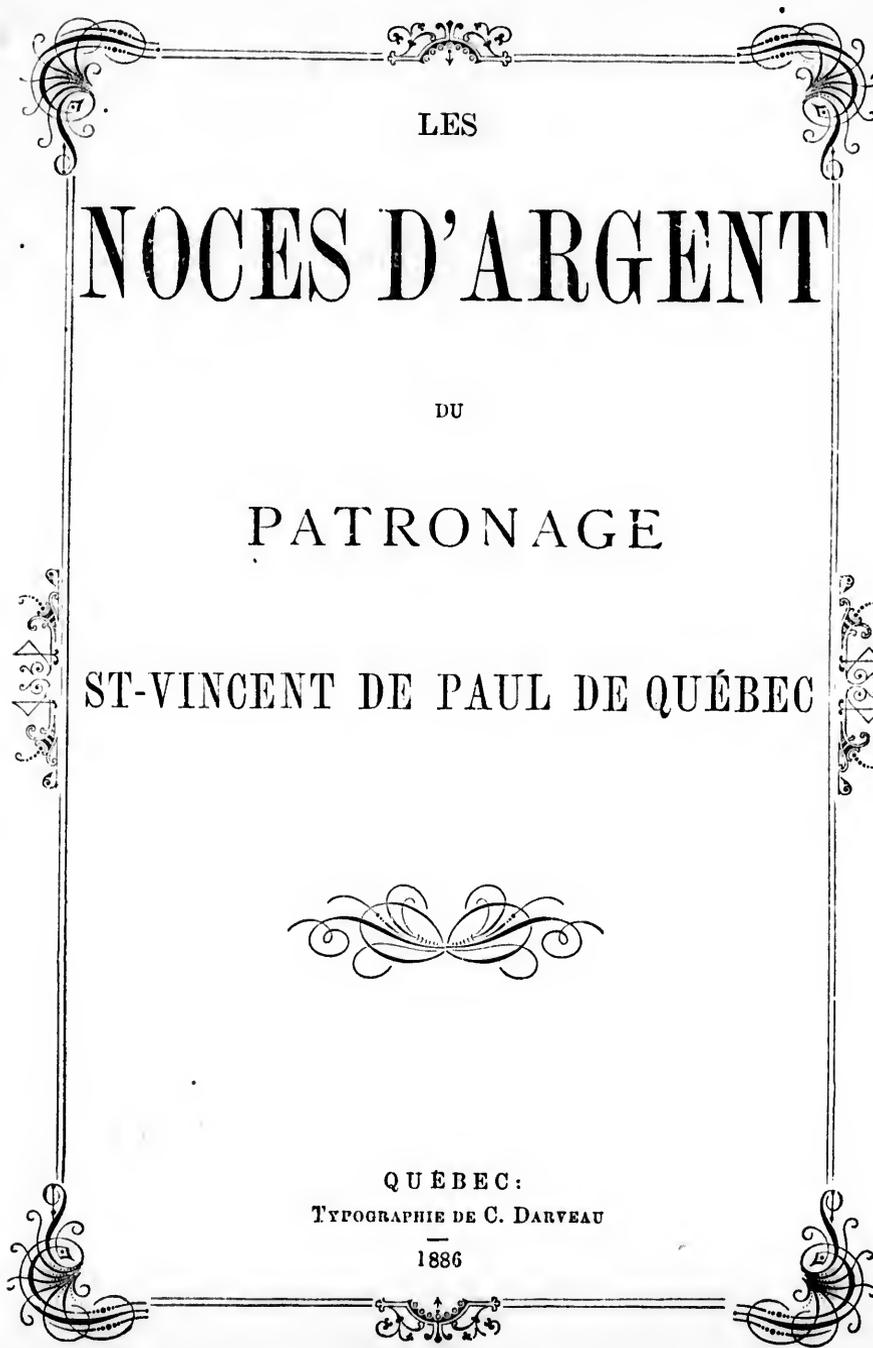
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à





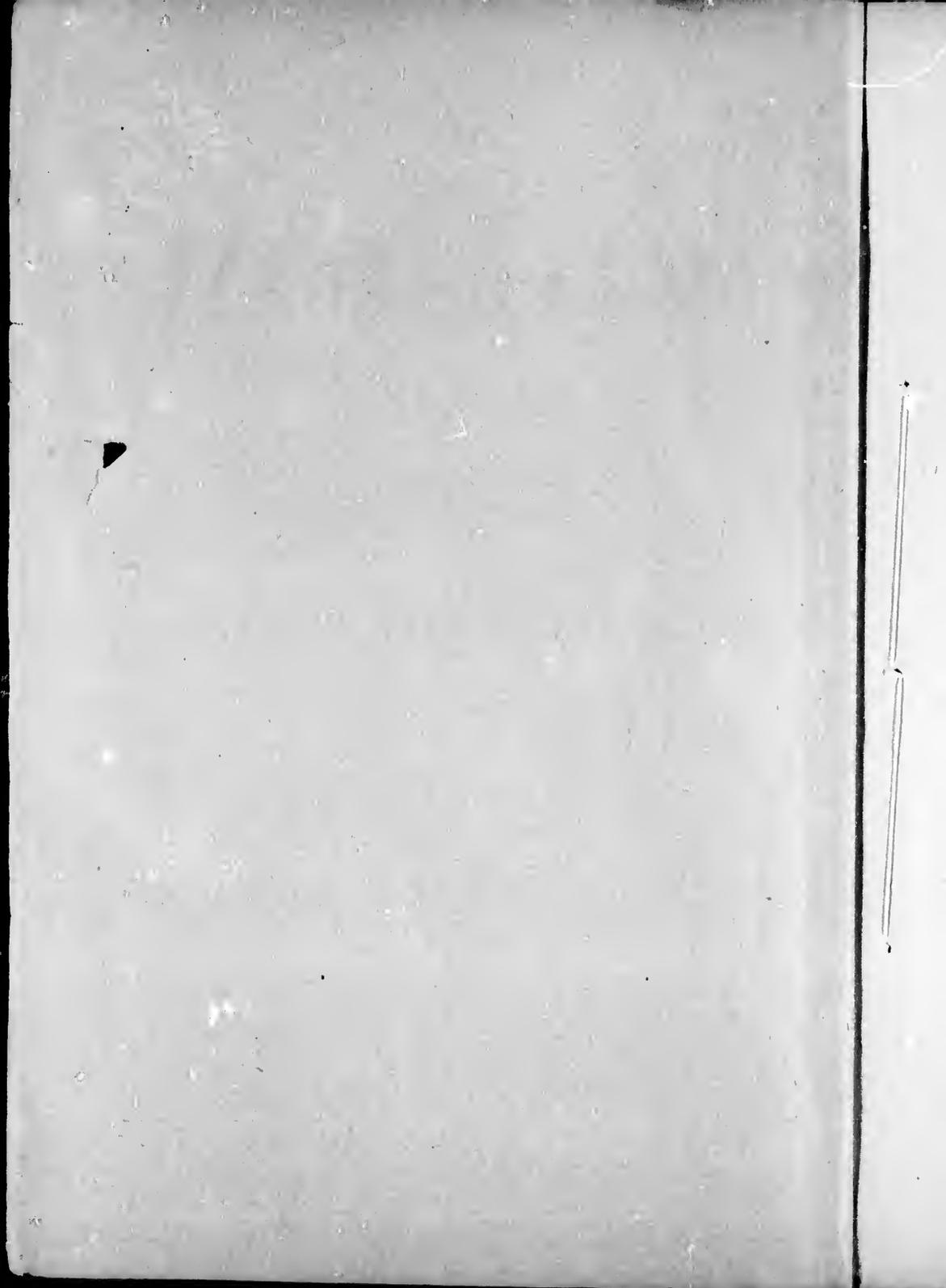
LES
NOCES D'ARGENT

DU
PATRONAGE

ST-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC



QUÉBEC :
TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU
—
1886



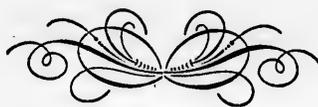
LES

NOCES D'ARGENT

DU

PATRONAGE

ST-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC'



QUÉBEC:

TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU

1886

TRAVEL - 1907

1886
(52)

86442.

b
E
l
f
l
l
n
p
l'
re

à
q
p
er
sc
na
su

LES
NOCES D'ARGENT

DU

PATRONAGE ST-VINCENT DE PAUL

DE QUEBEC

L'œuvre du Patronage St-Vincent de Paul de Québec célébrait le 29 Avril 1886, le 25ème anniversaire de sa fondation. Etabli le 7 Mars 1861, par la Société de St-Vincent de Paul, le Patronage a mérité, grâce au zèle et au dévouement de ses fondateurs, les plus bienveillantes sympathies de la part de toutes les âmes charitables. Après 25 années d'exercices et de développements providentiels, tous éprouvaient un vif désir de donner un témoignage public de leur reconnaissance à Dieu, pour les paternelles bénédictions dont il n'a cessé de combler l'œuvre, et aux généreux bienfaiteurs auxquels le patronage est redevable de sa prospérité.

Cette fête touchante s'est terminée trop tôt pour permettre à l'œuvre de s'acquitter entièrement de la dette de gratitude qu'elle a contractée envers Dieu et les hommes, puissions-nous par la publication de ce compte-rendu, en augmenter la durée, en renouvelant dans les cœurs les douces émotions que cette solennité a fait naître. Puissions-nous aussi, en faisant connaître d'avantage l'œuvre si utile et si belle du Patronage faire surgir en sa faveur de nouveaux dévouements.

L'œuvre du Patronage établie, 50, rue St-Georges, ne possède qu'une pauvre petite chapelle, au 4^e étage de la maison. Pour recevoir les nombreux invités à la solennité des Noces d'Argent, les directeurs comptèrent encore une fois sur la charité des Sœurs Grises qui voulurent bien mettre à leur disposition leur gracieuse chapelle. Pendant plus de 15 ans le Patronage a reçu dans cette chapelle une hospitalité dont il ne perdra jamais le souvenir. C'est là que l'œuvre a reçu de Dieu ses premières bénédictions. C'est là que les Directeurs ont si souvent prié avec ardeur pour la chère jeunesse dont ils se sont faits les apôtres et les pères.

C'est là que les premières instructions religieuses ont été données aux enfants ; s'y retrouver au jour solennel du 25^{ème} anniversaire, c'était pour tous les cœurs un réel bonheur et une source de douces consolations.

Les bonnes religieuses n'avaient rien négligé pour donner à la fête tout l'éclat possible, la chapelle était décorée comme aux plus beaux jours, et l'on sentait que cet empressement et ce zèle étaient l'expression vraie d'un dévouement sincère. Les Noces d'argent du Patronage étaient une fête pour la communauté des Sœurs de la Charité, car elles aiment le patronage et sont toujours heureuses de ses joies.

Les Choristes de la communauté avaient préparé pour la circonstance les morceaux les plus brillants et admirablement conformes à la fête qui se célébrait ; leur habileté dans l'exécution ajoutait encore au goût exquis du choix.

A 9h. Son Eminence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, montait à l'autel. Le vénéré prélat, l'un des fondateurs du Patronage avait accepté avec joie de présider à la fête : A l'Évangile Monsieur le G^d Vicairé Hamel, second chapelain de l'œuvre, développa dans un touchant discours dont on lira plus loin l'analyse, cette parole du divin Maître " Sinite parvulos ad me venire. Laissez venir à moi les petits enfants."

Au chœur on remarquait Monsieur le G^d Vicairé Edmond

Langevin, premier chapelain du Patronage, qui était accouru de Rimouski pour donner à l'œuvre un nouveau témoignage de son estime et de son dévouement.

Après la messe Son Eminence se rendit au Patronage, là, lui furent présentés les enfants, les patrons et les directeurs. Monseigneur voulut bien leur adresser des paroles pleines de bonté rappelant à ces jeunes cœurs la reconnaissance qu'ils devaient à Dieu et à leurs bienfaiteurs et les exhortant à ne jamais manquer à ce devoir sacré qui honore autant celui qui s'en acquitte que celui qui en est l'objet.

Un splendide dîner organisé par les dames et demoiselles zélatrices de l'œuvre réunit ensuite tous les membres du Patronage. Son Eminence présidait ce repas dont les dames organisatrices avaient su faire une nouvelle expression de leur charité.

Une place pourtant était vide, c'était celle de Monsieur Pierre Rivet, premier président du Patronage, retenu à Ottawa par son service à la Chambre des Communes; à son grand regret, Monsieur Rivet n'avait pu prendre part à cette fête.

A 4h. Les portes de la Chapelle des Sœurs de la Charité s'ouvraient encore aux nombreux invités, et Monsieur le Gd Vicaire Langevin donnait le salut solennel du Très St-Sacrement. Les choristes de la communauté des Sœurs Grises se firent entendre de nouveau avec le talent dont elle avaient déjà fait preuve le matin. Quand tous les fronts s'inclinèrent sous la bénédiction de Notre Seigneur, plus d'une prière fervente, nous en sommes sûrs, monta vers lui pour la prospérité du patronage, mais ce dont nous ne sommes pas moins assurés, c'est qu'à ce même instant, tous, enfants et maîtres, étaient réunis dans une même pensée de reconnaissance, demandant au divin Sauveur de bénir tous les bienfaiteurs de l'Œuvre et d'être lui-même leur récompense.

Enfin à 8h. on se retrouvait plus nombreux encore. Plus de 500 personnes se pressaient dans la magnifique salle de l'Institut Canadien, que les Directeurs, fidèles à leurs traditions

charitables, avaient bien voulu prêter pour la circonstance. La séance s'ouvrit sous la présidence de Son Eminence le Cardinal de Québec par un hymne au Feu Sacré chanté par les jeunes gens de l'Union Notre-Dame. Cet hymne au Feu Sacré qui n'est autre que le feu de la Charité Chrétienne, ne venait-il pas bien à propos au moment même où le Rév. M. Larfargues allait retracer dans l'histoire du Patronage St-Vincent de Paul, un des plus beaux effets de cette flamme divine.

Après la Conférence le chœur fit entendre "*toc ! toc ! mon petit marteau,*" un de ces gracieux chant du Patronage tout empreint de gaité franche, de délicats sentiments et d'esprit chrétien.

Son Eminence le Cardinal prit alors la parole et dans une charmante allocution il encouragea les bienfaiteurs de l'œuvre à continuer leurs largesses à une institution si féconde en heureux résultats. Il montra à ses auditeurs la Personne même de Jésus-Christ dans tous ceux qui tendent la main pour les Pauvres, mais il fit voir Jésus-Christ aussi dans la personne des âmes charitables qui savent faire quelques sacrifices en faveur de ceux qui souffrent. Jésus-Christ auquel s'associe en lui prêtant sa main charitable, le riche qui fait l'aumône en son nom. Puis joignant l'exemple à ces encourageantes paroles, Monseigneur appela l'attention de l'auditoire sur la proposition émise par Monsieur le Conférencier et qui consistait à ouvrir une souscription, où cent personnes charitables voudraient s'inscrire, s'engageant à donner à l'œuvre une somme de 100 piastres en quatre années, cette souscription garantirait au Patronage une somme de 10,000 piastres qui permettrait de donner à l'œuvre des développements nouveaux. Monseigneur approuva ce projet et demanda d'être inscrit le premier sur la liste des souscripteurs, les applaudissements éclatèrent de toute part, témoignant avec quel élan de reconnaissance cet exemple de charité était accueilli. Espérons que les hommes dévoués dont Québec se fait gloire répondront avec empressement à cet appel en faveur de l'une des œuvres les plus populaires de la

vielle cité. Habités à marcher sur les traces de leur archevêque qu'ils aiment et vénèrent, espérons que cette fois encore ils comprendront que pour réjouir son cœur paternel ils ne sauraient mieux faire que de suivre l'impulsion qu'il a lui-même donnée.

Après les bonnes et touchantes paroles de Son Eminence, les jeunes gens de l'Union Notre-Dame exécutèrent un chœur charmant ayant pour titre : " Le Travail " et chacun se retira emportant dans son cœur de douces émotions et formant des vœux sincères pour l'œuvre du Patronage, si visiblement bénie de Dieu.

ANALYSE

DU SERMON

DE

MONSIEUR LE GRAND VICAIRE HAMEL

*Sinite pueros venire ad me.
Laissez venir à moi les enfants.
(S. Luc, 18, 16.)*

Notre Seigneur, dans ces paroles, nous montre l'attrait touchant qu'il avait pour les enfants, parce qu'il voyait en eux la ressource de l'avenir.

Son affection il l'a transmise à son Eglise, et celle-ci ne cesse de l'inculquer aux fidèles, surtout aux pères et mères. L'Eglise fait plus : elle se charge elle-même de l'instruction religieuse et de la surveillance morale ; et elle ne cède ce droit à personne.

Si ces précautions sont nécessaires, même pour les enfants de parents riches, à combien plus forte raison, pour les enfants pauvres, privés de la surveillance de leurs parents qui doivent gagner le pain de chaque jour, et de l'instruction des écoles dont ils sont exclus faute de ressources.

Sans doute la charité privée ne peut s'empêcher de s'intéresser à ces pauvres petits abandonnés si dignes de pitié ; mais, outre que la charité privée est insuffisante, elle a ses choix privilégiés, et bien souvent elle ignore les besoins vérita-

bles ou est incapable d'y subvenir. C'est pour cela que l'Eglise encourage ces associations pieuses, lesquelles, par la réunion des efforts, peuvent obtenir des résultats, impossibles pour la bonne volonté privée. Tel est le but qu'ont voulu atteindre les fondateurs de l'Œuvre du Patronage des enfants pauvres de Québec, il y a 25 ans.

Nous sommes réunis aujourd'hui, dans cet Hospice de la Charité, pour remercier Dieu des bienfaits accordés à l'œuvre pendant ces 25 premières années de son existence formelle, et nous ne saurions le faire avec trop de ferveur. Mais l'Eglise, dans cette petite fête, se propose aussi de réchauffer le zèle des fidèles en faveur d'une œuvre si digne de toutes nos sympathies.

Et que de motifs pour exciter notre zèle !

Il s'agit d'enfants. C'est déjà un titre à l'affection.

Ces enfants sont pauvres, dénués de tout, et sont, en cela, les plus fidèles représentants de Notre Divin Sauveur, lorsqu'il a daigné venir sur la terre pour nous sauver. Et l'Enfant Jésus nous assure qu'il regardera comme fait à lui-même ce qu'on fera à ses petits frères sur la terre : quel encouragement !

Ces enfants, appelés à peupler le ciel, sont exposés à tous les dangers physiques et moraux, et par suite, s'ils sont laissés à eux-mêmes, ils courent le plus grand risque de se perdre pour l'éternité. Quel motif pour animer le zèle !

Ces enfants, ce ne sont pas des étrangers, mais des compatriotes, des concitoyens ; que dis-je ! ce sont nos parents, c'est notre sang : combien y a-t-il d'habitants canadien-français de Québec qui ne soient parents à quelque degré plus ou moins éloigné ? C'est donc pour nous-mêmes, pour notre propre famille que nous sommes appelés à travailler.

Quand même tous les motifs que je viens d'énumérer feraient défaut, notre intérêt nous ferait un devoir de venir au secours de ces chers petits pauvres : je veux parler ici de la portée sociale de l'Œuvre du Patronage.

Si l'on consulte les terribles annales du crime et des cours

d'assises, si l'on étudie l'histoire de toutes ces grèves ouvrières, de toutes ces révolutions populaires, dont les récits remplissent nos journaux, on constatera sans peine que leurs malheureux adeptes se recrutent surtout et presque toujours dans l'ignorance des vérités religieuses, ce qui entraîne celle des principes sociaux et moraux.

Remercions Dieu de ce que notre population s'est jusqu'à présent préservée en général de ces funestes doctrines ; mais prenons-y garde : l'ouragan nous environne de toutes parts ; on commence à trouver, dans notre société, des adeptes des grèves, et nous avons, nous aussi, nos tristes annales du crime.—Si l'ignorance des vérités religieuses et des vrais principes sociaux est la cause de tout ce mal, elle produira nécessairement chez nous les mêmes effets. Ces enfants pauvres et faibles maintenant grandiront simultanément avec les enfants riches. Si l'on n'a pas soin de leur apprendre parfaitement leurs devoirs religieux et sociaux, il leur sera bien difficile, lorsqu'ils seront devenus grands, de résister aux instigations perfides des meneurs qui chercheront à les persuader qu'il est injuste que certains citoyens possèdent des richesses tandis qu'eux n'en ont point. De là à vouloir partager de force il n'y a qu'un pas, trop facile, hélas ! à franchir.—Si, au contraire, l'enfant pauvre sait qu'il est instruit et aidé aux frais et par la charité des parents de l'enfant riche, il aimera ce dernier à cause de ses parents. Et la reconnaissance, ce sentiment des âmes droites et généreuses, une fois développée dans le cœur des enfants pauvres, deviendra la meillenre garantie et la meilleure sauvegarde de la charité mutuelle et de la bonne entente entre les enfants riches et pauvres, devenus plus tard les citoyens de l'avenir.

Joignons-nous donc tous, puisque nous sommes tous intéressés aux bonnes âmes qui sont les vrais amis de l'enfance, et surtout à ces chers et dignes *Frères de St. Vincent de Paul*, qui ont quitté avec tant de dévouement les merveilles de la civilisation de Paris et de la France, pour venir parmi

nous vouer leurs soins et leurs fatigues à nos petits enfants
pauvres, afin de les instruire et de les empêcher de devenir, au
Canada, les agents de ces terribles révolutions populaires dont
ces chers Frères ont été les héroïques témoins et même les
martyrs en Europe.

ouvières,
remplissent
malheureux
ans l'igno-
s principes

est jusqu'à
es; mais
parts; on
es grèves,
— Si l'i-
s sociaux
ent chez
es main-
ches. Si
s devoirs
ls seront
des me-
que cer-
n'en ont
t'un pas,
pauvre
des pa-
e de ses
droites
enfants
sauve-
ntre les
ens de

s tous
e l'en-
incent
veilles
parmi

HISTOIRE
DE
L'ŒUVRE DU PATRONAGE

ST-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC.

CONFÉRENCE DU RÉV. M. LASFARGUES.

MONSEIGNEUR, (1)

Monsieur le Président, (2)

Mesdames,

✦ *Messieurs,*

Notre divin Sauveur annonçant à ses apôtres les développements futurs de son Eglise, leur disait ces paroles. " Le royaume des Cieux est semblable à un grain de senévé que l'homme prend et sème dans son champ. C'est la plus petite de toutes les semences, mais lorsqu'elle grandit elle s'élève au dessus des autres plantes, devient un grand arbre, et les oiseaux du ciel se reposent sur ses branches." C'était là l'histoire prophétique, non seulement de l'Eglise de Jésus Christ, mais de toutes les œuvres qu'inspire la charité chrétienne. Depuis cette parole tombée des lèvres de la Vérité incarnée, l'hum-

(1) Son Eminence le Cardinal Taschereau Archevêque de Québec.

(2) Monsieur Ch. N. Hamel, Président, Supérieur de la Société de St-Vincent de Paul au Canada et président de l'Œuvre du Patronage.

lité des commencements a toujours été regardée comme un signe non équivoque, de la spéciale bénédiction de Dieu. Il y a 25 ans, l'œuvre dont nous célébrons aujourd'hui les noces d'argent était bien petite et bien ignorée ; depuis, elle s'est fortifiée, elle s'est développée et aujourd'hui, si elle n'est pas encore un grand arbre comme le grain de senève de l'Évangile, elle est du moins pleine de vie et de fécondité, elle ne demande qu'à s'étendre, elle ne demande qu'à se développer encore, qu'à grandir de plus en plus sa bienfaisante action, pour protéger non les oiseaux du Ciel, mais les petits, les enfants des pauvres mille fois plus chers au Père de famille que les passereaux qu'il nourrit pourtant et revêt avec tant de soin.

Si nous jetons, Messieurs, un regard sur ces 25 années écoulées depuis la fondation du Patronage St-Vincent de Paul de Québec, un profond sentiment d'admiration et de reconnaissance s'empare de notre cœur, car nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier : " *Digitus Dei est hic.*" Le doigt de Dieu est là ! mais il me semble qu'à ce sentiment de filiale gratitude envers Dieu pour la protection dont il a entouré l'œuvre du patronage, il vous est permis d'en ajouter un autre : celui d'une noble fierté. Oui, citoyens de Québec, il vous est permis d'être fiers, car l'histoire du Patronage St-Vincent de Paul est une des belles pages des annales de la charité à Québec, ce sont vos aumônes qui ont donné et entretenu durant 25 ans la vie de cette œuvre qui ne subsiste que de la part qui lui est faite par votre générosité, vous pouvez être fiers encore, parceque par leur dévouement et leur zèle, les hommes qui ont fondé et développé cette œuvre sont devenus une des plus pures gloires de cette cité.

Permettez-moi ce soir de vous dire ce que fut le patronage à son début, comment il a grandi, pour devenir ce qu'il est aujourd'hui, permettez-moi aussi de vous encourager en vous disant nos espérances, le bien qu'il est appelé à produire avec la grâce de Dieu et le secours constant de votre protection. Le

GE

s.

dévelop-
" Le
évé que
s petite
lève au
et les
était là
Christ,
e. De-
'humi-

ébec.
ciété de
ge.

Passé, le Présent, l'Avenir du Patronage St. Vincent de Paul : tel sera le résumé de cette conférence.

Le Patronage a été fondé à Québec par la société de Saint Vincent de Paul : l'idée première de cette fondation est due au zèle entreprenant d'un homme justement célèbre en cette ville par sa grande charité et les œuvres multiples qui lui survivent. Monsieur Muir était alors vice-président général de la société de St-Vincent de Paul, en parcourant les quartiers les plus pauvres, pour la visite des familles secourues par la société, il fut frappé du grand nombre d'enfants qu'il vit livrés à tous les dangers de la rue. Ces pauvres enfants, vêtus de misérables haillons, ne fréquentaient aucune école, s'éloignant dès les premières heures du jour de la triste demeure de leurs parents, ils n'y rentraient que quand la faim ou la nuit les y ramenait, le reste du temps ils le passaient à des divertissements sans nom, dans la boue du ruisseau ou la solitude des terrains vagues. Bon nombre de ces malheureux portaient déjà sur leurs traits flétris l'indice de bien des misères et aussi de bien des hontes. D'autres au contraire, faisaient présager sous leurs guenilles des âmes innocentes, des cœurs bien conservés, et des intelligences qui ne réclamaient qu'un peu de soin pour se développer. Mais hélas ! dans cet horrible mélange, on ne pouvait tarder à voir s'établir une triste égalité de corruption et d'abrutissement entre tous ces enfants, à moins qu'une main écharitable ne vint apporter un prompt remède à un si grand mal.

L'œuvre était trop belle pour ne pas tenter le dévouement et le zèle de Monsieur Muir ; avant de rien entreprendre il fallait chercher à connaître la cause du mal que l'on voulait guérir. Les parents consultés sur les raisons qui les obligeaient à laisser leurs enfants se livrer au vagabondage et à tous ses périls, sans paraître songer à les faire instruire, répondirent, les uns avec une décourageante indifférence, les autres avec une douleur profonde, que leur pauvreté ne leur permettait pas de donner à leurs enfants des vêtements suffisamment convenables pour fréquenter les écoles. L'achat des fournitures classiques était aussi pour

eux une trop lourde charge, puis dans la pauvre demeure il n'y avait pas toujours du pain. Le jeune garçon, livré à lui-même, trouvait, au moins le plus souvent, sa nourriture, ce qu'il n'aurait pu faire s'il avait été retenu sur les bancs d'une école. Enfin les parents absents, ou occupés n'avaient pas le temps de surveiller leurs enfants. Joignez à ces raisons avouées, d'autres raisons qui ne se disent pas, quoique, hélas ! elle ne soient que trop réelles, joignez à cela surtout le découragement inconscient, l'apathie involontaire qui s'empare souvent du pauvre quand il se voit trop faible pour lutter avec avantage contre ses souffrances et sa misère, et vous aurez une idée assez exacte des complications du mal auquel on voulait porter remède.

Monsieur Muir pourtant ne se laissa pas arrêter, il n'était pas homme à reculer devant une difficulté sans avoir essayé de la vaincre. Ce qu'il fallait à ses nouveaux protégés c'était avant tout l'école, l'école qui les arracherait à la rue, aux mauvaises fréquentations, à l'oisiveté source de tous les vices, l'école, qui leur apprendrait à connaître Dieu et sa loi, à se respecter eux-mêmes, l'école qui formant leur intelligence, leur donnerait un moyen d'être un jour de bons et d'honnêtes ouvriers. Mais pour assurer leur présence à l'école, il fallait d'abord leur fournir les moyens matériels d'y aller, puis, exercer sur eux un contrôle capable de garantir leur assiduité et d'exciter leur émulation. A cette époque le bulletin de la société de St Vincent de Paul était plein d'intéressants détails sur le patronage d'Ecoliers et d'Apprentis tels qu'ils existaient en Europe et particulièrement à Paris. C'est cette œuvre déjà si prospère en heureux résultats que Monsieur Muir se proposa d'établir à Québec, avec les modifications, bien entendu, que réclamaient les temps, le lieu et le but qu'on se proposait d'atteindre.

La nouvelle œuvre devait prendre sous sa protection les enfants des plus pauvres familles visitées par les conférences, les vêtir, les placer aux écoles de la ville, surveiller leur conduite et leur travail, les conduire ainsi comme par la main, jusqu'à

leur entrée en apprentissage, c'était là le patronage des écoliers ; puis à leur sortie de l'école, les aider dans le choix d'un état, les suivre dans leurs ateliers pour leur donner les moyens de persévérer et de faire fructifier le bien commencé pendant leurs années d'école, c'était là le patronage des apprentis.

Monsieur Muir sut faire goûter son projet aux hommes de zèle auxquels il le communiqua, et le 7 mars 1861 dans la sacristie Sainte Famille à la Cathédrale de Québec, eut lieu sous la présidence de Monsieur Auclair, curé de Notre Dame, la première réunion des membres de la nouvelle œuvre ; le Patronage était fondé.

Permettez-moi, messieurs, de vous citer les noms des personnes présentes à cette première réunion, vous verrez sous le patronage de quels hommes la nouvelle œuvre commençait. Vous comprendrez qu'avec le secours de Dieu une institution ainsi constituée ne pouvait manquer de réussir. C'était Monsieur Auclair curé de Québec, le Rév. M. Taschereau, supérieur du séminaire et recteur de l'Université Laval, les Rév. Pères Oblats Durocher, supérieur, et Grenier, le Rév. M. Charest, curé de St Roch, Monsieur J. Langevin principal de l'École Normale Laval, Monsieur Ed. Langevin, secrétaire du Diocèse et chapelain de la société St Vincent de Paul, Monsieur H. Secours et Monsieur Chardonnet, Monsieur Gauthier président supérieur, Monsieur Muir, vice-président supérieur et président du conseil particulier de la société St Vincent de Paul, l'Honorable M. L. Massue, Messieurs Pierre Rivet, Ferd. Hamel, P. E. Smith, Léon Rochette, Jos. Bertrand, Saxe, Cazeau, Damase Vézina, Olivier Bélanger, Jos Nadeau, Georges Bertrand et Frs. Falardeau. A cette première séance est constitué le bureau de direction, Monsieur Pierre Rivet est nommé Président, deux autres membres sont élus, l'un secrétaire, l'autre trésorier, de plus il est statué que chaque conférence française de Québec enverra aux assemblées de l'œuvre un membre délégué sous le nom de Patron, les fonctions de ces Patrons, ainsi que la marche de

L'œuvre sont nettement indiquées dans dans un petit règlement. Je ne puis mieux faire que de vous donner lecture de cette pièce, document important dans l'histoire du Patronage, il vous fera connaître en quelques mots le but et le fonctionnement de l'œuvre à l'époque de sa fondation.

Œuvre du Patronage des écoliers et des apprentis à Québec

REGLEMENT

1° L'œuvre a pour objet de fournir à des enfants pauvres les habits nécessaires pour fréquenter les écoles ou les ateliers, de les surveiller, encourager et récompenser suivant les moyens mis à sa disposition.

2° Chaque conférence ayant nommé un Patron, il sera du devoir de celui-ci de faire choisir par sa conférence le nombre d'enfants déterminé par le président de l'œuvre du Patronage, parmi ceux des familles secourues par la dite conférence. A cet effet, chaque membre devra, lorsqu'il s'agira de procéder à ce choix, faire connaître les qualités ou les défauts connus, et surtout le degré d'intelligence de l'enfant ou des enfants qu'il proposera. La conférence ayant fait son choix, le Patron donnera un rapport pour le bureau du Patronage afin de le présenter à la séance suivante du bureau. Ce rapport donnera les noms et prénoms de l'enfant, son âge, la résidence de ses parents, l'école qu'il fréquente; il mentionnera si l'enfant a fait sa première Communion, si le manque de hardes l'empêche de fréquenter l'Ecole ou le Catéchisme; enfin de quelles hardes ou chaussures il aurait besoin. D'après ce rapport le Président signera un livret d'admission et le donnera au Patron.

3° Ce sera au patron de présenter l'Enfant à l'instituteur, de veiller à son remplacement, s'il y a lieu, par un autre choisi de la même manière que pour la première fois. La préférence devra toujours être donnée à l'enfant le plus intelligent et le plus pauvre.

4 L'enfant ayant été présenté à l'Instituteur, on lui mettra en main un livret pour y faire inscrire par le maître de la classe les notes qu'il a méritées pendant la semaine, afin que le Patron, puisse toujours savoir où il'en est et les progrès que fait l'enfant.

5 La visite des patrons se fera le Dimanche dans toutes les écoles où les enfants se réunissent et ordinairement vers 9 heures A. M., pour les écoles des Chers frères des Ecoles chrétiennes, par une députation nommée par le président de l'œuvre et changée le moins possible. Les Patrons feront un rapport au bureau de l'œuvre qui lui même préparera un rapport pour les assemblées générales.

6 Il y aura des réunions extraordinaires pour la distribution des récompenses tous les mois, au jour et lieu déterminés par le président.

7 Le soin ordinaire du Patron sera de veiller à l'habillement des enfants, à la propreté et à la conservation des livres, à la conduite extérieure de concert avec les parents, s'il est possible, à des observations ou réprimandes faites en toute charité et douceur. Il exigera que l'enfant patroné ne mandie point.

8 La visite sur semaine dans les classes des enfants patronés, ne devra jamais se faire sans une autorisation spéciale du président qui aura pour cela à s'entendre avec Messieurs les Commissaires d'Ecoles, avec les chers frères ou autres instituteurs ; il serait à désirer que dans ce cas les Patrons obtiennent de quelqu'un des Commissaires, des Examineurs ou des membres du clergé, qu'ils voulussent bien les accompagner.

9 Le réglemeut du Patronage des apprentis sera donné plus tard.

Dès les premiers jours de son existence l'œuvre du Patronage est donc bien déterminée, on sait se que que l'on se propose et les moyens que l'on prendra pour y parvenir, cette organisation était marquée au coin de la sagesse, la meilleure preuve que l'on puisse en donner c'est qu'après 25 ans cette organisation subsiste encore, elle s'est développée, elle s'est perfectionnée, complétée, mais aucune modification essentielle n'a encore été apportée.

Dès les premiers jours les séances du Conseil des patrons ont eu lieu avec une régularité qu'il est rare de rencontrer dans les œuvres qui débutent. La seconde séance porte la date du 12 Mars 1861, j'y vois figurer le nom d'un homme qui aujourd'hui encore remplit au patronage sa fonction de Patron avec un zèle que le temps n'a pas amoindri, c'est Monsieur Olivier Marmet, le seul qui soit resté membre actif de l'œuvre depuis sa fondation. Honneur à ce vétéran du Patronage. Saluez-le, Messieurs, de vos applaudissements, lui aussi célèbre les noces d'argent de sa charité et son dévouement à l'œuvre (applaudissement.)

Quoi de plus humble, Messieurs que les commencements de cette œuvre si belle du Patronage, et cependant quel bien ne fit-elle pas. En 1865 Monsieur Pierre Rivet, son président adressait à M. Muir, Président général, un intéressant rapport dont j'extrai les lignes suivantes. " L'œuvre du Patronage avec ses faibles ressources est parvenue à secourir et placer 40 enfants à l'École, le gardien du vestiaire a distribué 85 pantalons, 66 blouse, 60 vestes, 56 chemises, 66 casquettes, 95 paires de bottines, 80 paires de bas en tout 508 articles, et 70 verges de coton pour doublure, cette année 1865, seize enfants ont participé à la Sainte table dans les meilleures dispositions; ces seize enfants, s'ils n'avaient reçus les habits qui leur étaient nécessaires pour fréquenter l'école et le catéchisme et aussi pour faire la grande action de leur première communion, ne se trouveraient pas aujourd'hui capables de lire et d'écrire, de mener

une vie chrétienne et d'être bientôt en état de gagner leur pain.

“ Sans entrer dans les détails sur l'œuvre des apprentis, il est toutefois à propos de citer ce fait de quelques uns qui se sentant émus en attendant parler de la détresse de leurs parents, ont retiré immédiatement leurs gages pour leur venir en aide. Deux de ces enfants, entrés comme apprentis chez des artisans de probité, procurent aujourd'hui à leurs mères veuves une aide supplémentaire en contribuant au paiement du loyer et du bois de chauffage. Un autre gagne assez pour ne pas être davantage à la charge de son pauvre père qui est constamment souffrant, un quatrième paye tout le loyer de la maison occupée par son père qui ne peut procurer comme journalier le nécessaire à sa nombreuse famille composée de 10 personnes. Tel est le spectacle vraiment consolant qu'il nous a été donné de voir et qui laissera des traces profondes dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de contribuer à cette œuvre.”

Et pourtant à cette époque, que l'on pourrait appeler les temps héroïques du Patronage, l'œuvre était bien petite et bien incomplète, les enfants, dispersés dans les différentes écoles de la ville, n'étaient réunis que de loin en loin, deux, trois ou quatre fois par année, il n'y avait pour eux ni catéchisme spécial, ni instruction, ni office religieux, aussi le besoin d'un développement se faisait-il vivement sentir et déjà les plus hardis osaient proposer une école spéciale pour les enfants patronés, on était loin pourtant de pouvoir réaliser ce rêve doré de la charité, on fit cependant un pas en avant, on prit en location une petite maison située au coin des rues Richelieu et d'Youville, en face des Sœurs de la Charité, là pour s'assurer sur les enfants un contrôle plus salubre, on les réunit tous les dimanches à 2h. de l'après midi. Après les catéchismes qui se faisaient dans les différents quartiers, les enfants arrivaient à l'œuvre ; pour les occuper et les retenir, on employa le temps à un compte-rendu des notes de chaque enfant durant la semaine, ce compte-rendu était accompagné d'observations toutes paternelles, reproche ou encouragement, qui on le pense bien n'étaient pas sans utilité,

puis les notes enregistrées servaient de base à la distribution des secours matériels réclamés par les patronés. C'était un grand progrès, grand surtout pour la modicité des ressources dont l'œuvre disposait, elle n'avait, en effet, pour alimenter sa caisse qu'une quête annuelle que les patrons faisaient à domicile et les quelques secours extraordinaires que les âmes charitables envoyaient de temps en temps au Patronage, ces recettes suffisaient à peine pour couvrir les frais du loyer et des vêtements des enfants.

D'ailleurs, à cette époque même où les besoins devenaient de plus en plus grands, cette quête devenait de plus en plus pénible et menaçait de devenir tout à fait insuffisante. Mais la bonté de Mgr Baillargeon vint faire cesser les angoisses, à la demande de Monsieur Ed. Langevin alors chapelain de l'œuvre, il permit que la quête à domicile fut remplacée par une quête annuelle dans toutes les églises de la ville. L'heure des perfectionnements paraissait avoir sonnée, il ne fallait pas s'arrêter en si bonne voie. Pour aider les Enfants patronés à la sanctification du dimanche on résolu de joindre aux réunions une instruction et un salut. Monsieur le chapelain se chargea de la prédication, Mgr Baillargeon accorda la permission nécessaire pour la Bénédiction du T. S. Sacrement et les Sœurs de la Charité, ces autres Véronniques que l'on trouve toujours sur le chemin de ceux qui portent une croix, mirent leur chapelle à la disposition de l'œuvre. Vraiment cette innovation était bien opportune, car elle atteignait un double but, elle servait à développer la piété et l'instruction religieuse des enfants, et elle apportait une agréable variation à la réunion dans la trop petite maison de la rue Richelieu, cette maison n'était pas un lieu de plaisance, je vous assure, écoutez plutôt la description qu'en fait Monsieur le Président dans son rapport de 1868. " La salle de nos séances a environ 20 pieds " sur 25, elle peut à peine contenir tout le monde.....Il y a " bien attenant à la maison une espèce de cour d'environ 30 " pieds sur 40, mais ce terrain très inégal fait plus l'effet d'un

“ casse-cou que d'un endroit où l'on puisse s'amuser. C'est là
“ cependant, que sous la surveillance de quelques Patrons l'on
“ permet aux enfants de prendre leurs ébats ; seulement on le
“ comprendra facilement, avec un tel terrain c'est aux dépens de
“ leurs habits et de leurs chaussures.”

L'année 1866 marquée par ces heureux progrès le fut aussi par une épreuve, l'œuvre du Patronage perdit son président. Monsieur Pierre Rivet fut obligé de quitter Québec pour aller se fixer à Ottawa où ses affaires l'appelaient, un des chagrins de cet éloignement fut pour cet homme si zélé l'abandon forcé de ses chers écoliers, de l'œuvre de prédilection de la société de St Vincent de Paul, comme il voulait bien appeler le Patronage. En partant pour la capitale Monsieur Rivet laissa au nouveau président, avec les magnifiques exemples de son dévouement, les plus spéciales recommandations pour la conduite d'une œuvre qui lui était si chère. Monsieur F. E. Juneau, fut le digne successeur de Monsieur Rivet. Il a maintenant reçu de Dieu la récompense de tout le bien qu'il a fait durant sa vie, nul doute que les quelques années passées dans la charge de président du Patronage n'aient ajouté un beau fleuron à sa couronne.

L'œuvre se ressentit bientôt des perfectionnements dont elle avait été l'objet et elle put enregistrer des faits touchants et significatifs comme les deux suivants que j'extruis du rapport de 1866.

“ Un de nos enfants quelque temps après sa Première
“ Communion dit à son père : Mon cher papa, si tu savais com-
“ bien je suis heureux maintenant, j'étais colère et emporté
“ avant ma première communion, mais depuis que j'ai eu le
“ bonheur de recevoir le bon Dieu je suis tout autre ; je suis
“ capable de résister à mes mauvais penchants. Fais donc
“ comme moi, va à confesse, et tu verras combien on est heu-
“ reux de s'en retourner allégé de ses fautes ; je suis sûr que si
“ tu allais à confesse de temps en temps tu ne voudrais plus
“ boire de cette vilaine boisson qui fait que nous sommes si
“ pauvres.

“ Le Père se prit à pleurer à chaudes larmes et dans l'après midi de ce même jour on pouvait le voir dans le Chapelle de la Congrégation de la Haute-Ville, attendant un père Jésuite pour se confesser. Retourné à la maison il prend son enfant dans ses bras, et le serrant contre son cœur il lui dit : Mon enfant, je suis heureux, tu m'as converti. Jamais tu n'auras à te plaindre de ton père,

La conversion fut sincère et durable, cet homme disait lui-même au président du Patronage : c'est à votre œuvre que je dois mon changement, puisqu'en patronant mon fils vous en avez fait le modèle de son père.

“ Un autre de ces enfants fut surpris près du lit de sa pauvre mère mourante : Maman, lui disait-il, vous allez mourir, que ne puis-je mourir avec vous pour aller au ciel. Déjà papa y est monté, que je voudrais vous suivre ! mais il faut bien que je vive pour mes petits frères et mes sœurs ; elles sont grandes, mes sœurs, elles prendront soin de nous : mais quand je serai grand, c'est moi qui travaillerai pour elles. Maman, ma bonne Maman, vous prierez pour nous, n'est-ce pas. Quelques heures après cette scène, ce pauvre enfant n'avait plus de mère !

A cette époque le patronage protégeait 55 enfants. Chaque conférence pouvait en placer 5 au lieu de 4 comme les années précédentes, mais les accroissements de l'œuvre du côté des écoliers forçaient à se restreindre du côté des apprentis, les ressources et la direction ne pouvaient plus suffire, on abandonna donc pour le moment, l'œuvre des apprentis, mais c'était à regret et en annonçant cette décision le président exprimait le ferme et doux espoir de la voir reprise un jour par des confrères plus à même de la soutenir.

En 1867, il se fit une nouvelle révolution dans le bureau de direction, Monsieur Juneau résigna ses fonctions de président. Monsieur Ed. Langevin, appelé au vicariat général de Rimouski dut aussi se démettre de sa charge de chapelain. Pour rem-

placer MM. Juneau et Langevin, la providence suscita deux hommes que vous connaissez bien : Monsieur Ch. N. Hamel et Monsieur le Grd. Vicaire Th. E. Hamel. Il ne fallait pas moins pour adoucir la peine que causait la retraite des deux démissionnaires, Les regrets étaient bien légitimes car l'œuvre perdait deux hommes d'un dévouement des plus féconds. Le Rév. Monsieur Langevin, quittant ses graves occupations, venant exprès de Rimouski à Québec pour fêter aujourd'hui les noces d'argent d'une œuvre au développement de laquelle il a tant travaillé, montre bien la place qu'elle avait dans son cœur, sa présence au milieu de nous ajoute beaucoup à cette fête, elle est aussi un encouragement dont nous sommes heureux de lui témoigner notre profonde reconnaissance. (applaudissement). Je n'ai pas à faire ici, Messieurs, l'éloge de Messieurs Hamel, ils ne me le pardonneraient pas, d'ailleurs leurs œuvres parlent plus haut que mes louanges ne sauraient le faire. Je pourrais peut-être vous citer des traits de dévouement et de charité que leur modestie a su tenir cachés, mais, j'en ai la conviction, mes paroles n'ajouteraient rien à l'estime que vous leur portez.

L'année 1868 vit se produire de nouvelles améliorations, chaque semaine les enfants reçurent une petite récompense pour leurs bonnes notes, une pomme était le prix très apprécié d'une semaine d'efforts et de victoires, une pomme, oui une simple pomme !!

A cette époque dans le vocabulaire du patronage, mangeur de pommes était synonyme d'enfant-modèle, des pommes on eut quelquefois la bonne fortune de passer aux oranges et de progrès en progrès l'année se termina par une belle distribution de prix.

Une distribution de prix, c'était un acheminement naturel à l'École spéciale. Dans sa séance du 11 Avril 1869, le conseil discuta cette importante question, comme on le pense bien, elle fut résolue affirmativement, tout le monde en avait le plus vif désir, car chacun comprenait que le bien opéré serait décuplé dès qu'on aurait les enfants constamment sous la main.

Le 10 Mars suivant les jeunes patronés dispersés dans les différentes écoles de la ville étaient rassemblés dans la petite maison de la rue d'Youville et l'Ecole du Patronage commençait sous la direction de M. Anet instituteur français établi précédemment au village St-Charles. Cet homme, dévoué tout entier à l'enseignement de la jeunesse pauvre, consacra tout son zèle à l'œuvre du Patronage, il se contenta d'une rétribution des plus modestes, l'œuvre lui accordait, le logement, le chauffage et 200 piastres par année avec cette clause qui pouvait n'être pas très rassurante : " si les ressources le permettent. "

Le 6 juin 1869, un douloureux événement vint jeter la consternation dans l'œuvre du patronage. Un désastreux incendie réduisit en cendre la Chapelle des Sœurs de la Charité, ce fut jusqu'au 7 mars suivant la suppression des offices du dimanche; il fallut encore une fois se renfermer dans les 25 pieds carrés du local de l'œuvre. Mais de ce malheur même, Dieu fit maître pour les directeurs du Patronage une consolation, car ils reçurent une nouvelle preuve de l'estime qu'on faisait de leur œuvre. Les Religieuses du Bon Pasteur, dès qu'elles eurent connaissance de l'embaras de l'œuvre, offrirent généreusement de mettre leur chapelle à la disposition des écoliers, l'offre fut reçue avec une reconnaissance bien profonde, mais de nombreuses raisons empêchèrent d'en profiter

En 1869 le nombre d'enfants patronés était de 75. Aussi la petitesse du logement affecté à leur classe n'était plus supportable, il fallait absolument songer à s'agrandir. Un homme bien connu par sa charité M. le Notaire Cy. Tessier, consentit à élever sur un terrain qu'il possédait rue Richelieu, un corps de bâtiment qu'il livrerait au patronage pendant 10 ans moyennant une location annuelle de 160 piastres, Ce plan allait s'exécuter, quand il fut soudain abandonné, une nouvelle idée s'était fait jour, elle consistait à contracter un emprunt sans intérêt de 1,200 piastres remboursables en dix ans pour acheter un terrain et y construire une maison appartenant au patronage. Le Sé-

minaire de Québec, les Dames Ursulines et les Dames l'Hôtel-Dieu prêtèrent la somme. Ce terrain fut acheté de M. Déry, rue St George 50, au nom du Séminaire de Québec. L'œuvre du Patronage non encore incorporée ne pouvait pas contracter comme corps constitué. Les murs du nouveau bâtiment s'élevèrent bientôt. Mais, hélas ! la caisse baissait plus rapidement que l'édifice ne montait. On s'ingénia, on fit des prodiges, la maison se trouva close et convertie, mais la caisse était vide, bien vide, on était même en déficit... mais on avait une maison, une maison ! plutôt 4 murs de 40 pieds, non crépis, supportant un toit des plus simples, à l'intérieur aucun plancher. S'installer dans cette immense cage c'était impossible, il fallait donc encore louer ailleurs. Être propriétaire et loger chez les autres qui eut voulu en entendre parler ?... On résolu de faire poser un plancher et d'établir les classes dans le local ainsi préparé. Ce plancher se posa, et en 1870 on abandonna le pauvre petite maison de la rue d'Youville pour s'installer dans le nouveau bâtiment, un vrai palais ! Au dessus des classes, entre le toit et le 1er étage, il y avait encore au moins 30 pieds de perdu, si on faisait un second plancher ?... suggéra un homme pratique, on aurait une salle spacieuse que l'on pourrait louer pour des assemblées, ce serait un revenu. Le plancher fut fait mais l'entrepreneur avait commis une petite erreur, bien involontaire sans doute, il avait acheté trop de bois, quand le plancher fut fini il s'aperçut qu'il lui en restait pour la moitié d'un autre, il sollicita l'ordre de continuer, il l'obtint ; l'idée de louer des salles pour en faire un revenu rendait entreprenant. C'est ainsi que poussés par les circonstances, les directeurs du patronage avec 1,200 piastres construisirent une maison à 4 étages qui, une fois terminée, leur coûtait 1400 louis. Tout cela considéré après 16 ans d'intervalle peut paraître fort simple, mais en y regardant de plus près on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y avait là de la part de ceux qui prenaient sur eux une pareille charge, dans le seul but de faire du bien à de pauvres enfants, un véritable prodige de foi, d'abnégation et de confiance en Dieu. Sur

les 5.600 piastres qu'avait coûté la maison, la moitié se trouva payée ou garantie en dehors de l'œuvre, on pu facilement emprunter les 2,800 piastres qui restaient à trouver, en hypothéquant la maison et pour former un fonds d'amortissement, on prit sept parts à la société de construction, le dernier versement fut fait en avril 1882. Malheureusement le Patronage a dû partager la mauvaise fortune de la classe sortante de 1882 et n'a pu comme il l'espérait et s'en faisait une joie bien légitime amortir sa dette dont il continue à payer l'intérêt sans avoir l'espoir de retirer en entier le montant total de ses économies de 10 ans.

La maison était bâtie, les enfants y étaient à l'aise mais la dette existait toujours considérable pour une institution naissante. On eut recours à la ressource ordinaire : on fit un bazar, bien modeste d'abord, l'encouragement du public le fit croître en importance, d'accidentel le bazar devint annuel et maintenant il constitue le principal revenu de l'œuvre.

Le 23 décembre 1871 est une date mémorable dans les annales du Patronage, car c'est la date de son incorporation par la Législature de Québec, à partir de ce jour l'œuvre du Patronage devenait personne morale, elle pouvait en tout agir en son propre nom. Le premier usage qu'elle fit de ce pouvoir fut de devenir réelle propriétaire de la maison du patronage par la rétrocession que lui en fit le Séminaire le 7 Janvier 1872.

L'œuvre poursuivie sa marche sans aucun fait bien saillant qui mérite d'être cité, elle venait de traverser une période assez agitée pour jouir d'un peu de repos.

Pourtant en 1879 un nouvel accident vint lui fournir l'occasion de faire encore un pas en avant. Un incendie se déclara dans la maison voisine de celle du patronage, le feu gagna la toiture et y fit quelques dommages couverts d'ailleurs par les assurances. Les ouvriers se mirent bientôt au travail pour exécuter les réparations nécessaires, on profita de cette occasion, au lieu de refaire le toit plat comme il était auparavant on le

fit faire en bois français ce qui éleva la maison d'un étage. Ce fut une salle de plus à louer et par conséquent un nouveau bénéfice, bien modeste, mais qui n'en était pas moins reçu avec joie.

En 1881 l'Immeuble de l'œuvre s'augmenta d'un immense terrain acheté des Sœurs de la Charité. Ce terrain resta loué jusqu'en 1886. En 1884 le locataire Monsieur Pampalon, n'en utilisant qu'une partie, permit à l'œuvre d'en prendre la moitié pour en faire la cour de récréation du Patronage.

Nous voici arrivée en 1882, un ensemble de circonstances qu'il serait trop long de développer, va donner aux directeurs du Patronage l'occasion de réaliser un projet qu'ils mûrissent depuis longtemps. Voyant le développement considérable de l'œuvre ils veulent lui assurer une durée plus longue qu'une vie humaine, et la mettre à l'abri des vicissitudes qu'apportent toujours dans une institution personnelle les changements de direction. Pour cela ils songent à confier le patronage au soin d'une congrégation religieuse. La Congrégation des FF. de St Vincent de Paul établie à Paris en 1845 pour la direction des œuvres ouvrières, leur paraît propre au but qu'ils se proposent.

La Congrégation qui avait appris à aimer le Canada dans la personne d'un de ses enfants, Monsieur E. Piché originaire de Sault-au-Récollet, accepta avec joie la proposition d'établissement qui lui fut faite à Québec. En juillet 1882 Monsieur l'abbé Leclerc, alors 1er assistant et depuis supérieur général de la congrégation, fut envoyé en délégation, il visita et étudia l'œuvre, fit à son retour à Paris un rapport circonstancié où se peignait au vif la haute estime qu'il avait de l'œuvre et des personnes, et le 3 décembre de la même année 1882, annonce officielle était faite que la congrégation acceptait l'établissement.

Pourtant cette acceptation n'eut pas d'effet immédiat. Ce n'est que le 11 Octobre 1884, que trois frères de St. Vincent de Paul débarquèrent à Québec. Ils se mirent de suite à l'œuvre, la bienveillance avec laquelle ils furent accueillis l'intérêt qu'ils

trouvaient dans tous les cœurs pour l'œuvre dont ils allaient prendre la direction, les attacha dès les premiers instants à ce pays qu'ils ne quitteraient pas sans regret si l'obéissance religieuse les appelaient ailleurs.

Telle fut l'œuvre, Messieurs, depuis sa fondation, petite au début, mais visiblement bénie de Dieu dès son origine, heureuses les âmes charitables qui ont su reconnaître la main de Dieu dans cette institution et qui ont travaillé de concert avec la divine Providence à son développement par leurs généreuses aumônes.

Il me reste à vous dire Messieurs, ce qu'est actuellement l'œuvre du Patronage. Elle se compose maintenant de deux institutions distinctes, l'École du Patronage et l'Union Notre-Dame.

L'école compte aujourd'hui 120 enfants patronés, chacune des 17 conférences française de Québec peut avoir 7 enfants à l'École, il y a en outre une vingtaine d'enfants payants, ce qui porte les écoliers au nombre de 140. Ces 140 enfants sont répartis en trois classes. L'œuvre fonctionne comme par le passé, les vêtements sont accordés aux enfants d'après leur application et leur conduite constatées par leurs notes de chaque semaine et après une enquête de Messieurs les Patrons ayant pour but de s'assurer de la réalité des besoins de chacun, la plupart de ces enfants prennent en outre le repas de midi à la maison. L'œuvre du Patronage possède depuis le 8 Décembre 1884, une petite chapelle où se font tous les offices religieux.

Dans une œuvre de Patronage une chapelle particulière est indispensable pour la formation à la piété chrétienne des enfants. La petite chapelle St-Vincent de Paul est bien humble, bien pauvre, elle doit son autel et ses ornements sacerdotaux aux héritiers du Docteur Landry qui ont généreusement donné au patronage toute la chapelle du charitable défunt. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu ont aussi contribué pour une large part à fournir le nécessaire, la charité de quelques per-

sonnes pieuses à fait le reste. Cependant, notre petit sanctuaire a encore plus d'un trait de ressemblance avec la pauvre étable de Bethléem. Mais Notre Seigneur y réside. Nos chers enfants ne peuvent manquer de profiter de ce voisinage constant du Divin Maître, qui se plaît à répandre sur eux ses plus tendres bénédictions. Là ils prient souvent pour leurs bienfaiteurs qui ont une part assurée à toutes leurs communions et leurs prières.

Vous le comprenez, Messieurs, ces développements de l'œuvre, l'augmentation du nombre des élèves, l'établissement d'une chapelle, la création de l'Union Notre-Dame, le logement des trois religieux, tout cela a pris de la place et a contraint de ce priver des ressources pécuniaires apportées par la location des salles. Aujourd'hui la maison de la rue St-George est toute entière au service du Patronage.

L'Union Notre-Dame est une société de jeunes gens, presque tous anciens élèves du Patronage, une salle est mise à leur disposition, ils s'y récréent toute la journée du Dimanche, et durant plusieurs soirées de la semaine. Ils sanctifient le jour du Seigneur à l'œuvre même et s'engagent à vivre en chrétien, modèles des jeunes gens de leur âge. C'est l'œuvre du patronage des apprentis commencée avec l'œuvre des écoliers et abandonnée plus tard. Cette œuvre est de récente fondation, elle fut commencée le 7 Juin 1885, elle n'a donc pas encore une année d'existence, pourtant elle ne laisse pas de donner les plus grandes satisfactions. Ses membres, j'en ai l'assurance, lui sont fermement attachés, nul doute, que dans quelques années, cette belle réunion de jeunes gens ne soit la gloire de l'œuvre.

L'Union Notre Dame comme toute société bien organisée, à ses officiers, ses dignitaires, tous jeunes gens dévoués, qui sous le contrôle de leur directeur apprennent à s'employer utilement au bien général et à comprendre ce que c'est qu'une responsabilité et l'intime bonheur que l'on éprouve à s'en acquitter avec soin et amour. Depuis un mois cette association s'est

augmentée d'une caisse d'épargne où les membres sont encouragés à déposer leurs petites économies de chaque semaine. Ils comprennent l'utilité de cette institution, laissons le temps leur en faire apprécier toute l'importance.

Il me faut maintenant, Messieurs, vous parler un peu des finances de l'œuvre, et vous dire de quelle manière elle parvient à équilibrer son budget, car pour le patronage qui n'a d'autre revenu que la charité publique, c'est vous le comprenez, une grave question, c'est sa question vitale. Actuellement la principale recette provient du bazar annuel, il couvre à peu près la moitié de ses dépenses, le reste provient des quêtes dans les Eglises, des allocations du conseil de l'instruction publique et des commissaires d'Ecoles, d'un don annuel de conseil particulier de la Société de St. Vincent de Paul, enfin de dons que des personnes charitables font à l'œuvre dans l'intention d'obtenir quelques grâces ou de remercier Dieu de quelques faveurs. Jusqu'ici les sympathies les plus précieuses ont encouragé l'œuvre et ont même donné lieu à des traits de charités d'une délicatesse des plus touchantes. En Décembre 1877, par exemple : ce sont deux élèves des Dames Ursulines qui envoient au patronage la somme destinée à leurs étrennes. En Février 1878, les élèves du Convent de Bellevue, adressent à l'œuvre plusieurs petits ouvrages qu'elles ont elles-mêmes confectionnés. Les élèves du Bon Pasteur donnent la même preuve de cette charmante charité en sacrifiant au profit du patronage les cadeaux qu'elles ont reçus de leurs parents, je pourrais m'étendre presque à l'infini en citant toutes les marques d'intérêt que recueille l'œuvre du patronage, mais je veux clore cette énumération par un trait des plus édifiants. C'est un enfant de 10 ans élève de l'Académie des frères, qui consacre ses vacances à organiser un petit bazar, dont il offre le produit s'élevant à 20 piastres en s'intitulant : "un petit ami sincère des pauvres enfants du patronage." Quoi de plus touchant ! heureux enfant dont le cœur s'ouvre sitôt aux inspirations de la charité ! heureux parents aussi, qui

ont su donner à leur enfant l'amour des pauvres, écho fidèle de l'amour de Dieu !

Ici il me faut nécessairement vous parler de deux institutions spéciales qui doivent être comptées parmi les moyens de subvenir aux dépenses du Patronage, c'est l'œuvre du réfectoire et la salle de couture.

L'œuvre du réfectoire fonctionne depuis une quinzaine d'années, voici son histoire, elle est simple et touchante comme tout ce qu'inspire la charité. Au début du Patronage, les enfants ne recevaient aucune nourriture à la maison, mais un jour, un élève tomba sans connaissance dans l'après midi, quand il eut repris ses sens il avoua au maître qui l'interrogeait qu'il était tombé de faiblesse n'ayant pris aucune nourriture depuis la veille. Le pauvre enfant faisait cet aveu sans amertume car la faim devenue habituelle chez lui ne comptait déjà plus comme une maladie. Une bonne demoiselle de cette ville, bien connue par ses œuvres charitables, Mademoiselle Métivier, ayant entendu raconter ce fait en fut profondément touchée. Elle pensa que probablement plusieurs enfants devaient se trouver dans la même nécessité et songea aussitôt à trouver un moyen de remédier à une si profonde misère, Elle se rendit auprès de quelques dames ses amies et les engagea à souscrire un pain par mois à l'œuvre du Patronage. A partir de ce moment les plus pauvres des élèves purent dîner à la maison avec un morceau de pain qui n'avait, hélas ! d'autre assaisonnement que leur appétit, cependant ils le mangeaient avec joie, c'était bien, certes, la meilleure preuve d'un réel besoin. Un peu plus tard une bonne Dame, Madame veuve Bertrand qui est allée au Ciel recevoir la récompense de ses charités fut l'auteur d'une amélioration notable dans l'œuvre du Réfectoire.

Elle n'était pas riche, bien loin de là, elle gagnait péniblement sa vie avec quelques pensionnaires, mais son cœur de mère souffrait à la pensée que les enfants du Patronage n'avaient que du pain sec pour dîner, elle mit alors de côté

avec un soin scrupuleux ce qui lui restait des repas déjà bien économiques qu'elle servait à ses pensionnaires, tous les jours elle put ainsi recevoir à sa table trois ou quatre enfants des plus pauvres et des plus faibles, et ajouter à leur pain, un peu de soupe chaude, souvent des légumes, quelquefois même un peu de viande.

Obligée d'aller demeurer dans un quartier plus éloigné de l'Ecole. Madame Bertrand, éprouva une vraie douleur de ne pouvoir plus continuer sa bonne œuvre, mais elle se consola vite car elle trouva dans son cœur de mère et dans son intelligence de bonne ménagère un moyen d'assurer un meilleur repas à ses chers petits protégés.

Elle acheta une tête de bœuf, l'apprêta elle même et trouva qu'avec une seule tête on pouvait donner une portion suffisante à 60 enfants, c'était merveille ! Je n'ose pas vous affirmer que chaque portion fut bien grosse, mais cela augmentait toujours un peu le maigre repas d'autrefois. Madame Bertrand s'offrit aussi à parcourir les halles de la ville et à quêter cinq ou six têtes de bœufs par semaine, tout réussit à souhait, la charité de Messieurs les Bouchers dépassa bientôt les espérances qu'elle avait conçues, aux têtes de bœufs se joignirent bientôt d'autres morceaux excellents. Voilà bientôt 15 ans que cette bonne œuvre se poursuit, que Mrs. les Bouchers veuillent bien recevoir ici l'expression de nos plus sincères remerciements.

Enhardies par le succès, les Dames du refectoire songèrent à compléter le menu des repas du patronage en y ajoutant des légumes, pour cela elles obtinrent de Messieurs les Curés la permission de parcourir les campagnes et de quêter de porte en porte, les légumes nécessaires pour l'année. Quêter n'est jamais, je crois, un divertissement bien séduisant, mais parcourir les campagnes durant les premiers froids d'automne, alors que les chemins sont dangereux ou tout au moins difficiles, s'exposer à de graves accidents comme il en a déjà été éprouvés, cela, Messieurs, suppose un courage et une charité que Dieu seul peut

récompenser. L'une de ces zéèles quêteuses Melle. O. Dorval, vous est bien connue, il y a treize ans qu'elle s'emploie au service de l'œuvre, (applaudissement). Un jour pour l'éprouver Dieu permit qu'elle se fractura un bras dans une de ses excursions charitables, le temps de se guérir fut le seul arrêt qu'elle se permit, il fut si court que beaucoup n'eurent pas même connaissance de son accident.

En 1873, Sa Sainteté le Pape Pie IX, voulut bien accorder une indulgence plénière aux Dames et Demoiselles de l'œuvre du refectoire. Pour gagner cette indulgence, il suffit outre les conditions ordinaires de donner une souscription d'une piastre et 20 cts. ou de 2 Piastras 40 cts. par année. La somme d'une piastre 20 cts. représente un demi pain par mois, deux piastras 40 cts. un pain entier, il faut avouer que depuis quelque temps cette œuvre languit et ne suffit plus à l'heure présente à la consommation de pain qui se fait au patronage. Avis aux âmes charitables ! Il y a quelques années, le Souverain Pontife Léon XIII, étendit l'indulgence plénière de l'œuvre du refectoire à l'œuvre de la Salle de Couture.

La Salle de Couture à été fondée par Madame Anaëlet Bélanger, le 30 Janvier 1878, pour la confection des vêtements donnés aux enfants du Patronage, cette charitable Dame réunissait les ouvrières des pauvres dans son salon, plus tard le nombre augmentant, les réunions eurent lieu au patronage même sous la direction et avec l'aide de la longue expérience et de la charité traditionnelle de Monsieur Simon Roy, mais hélas cette œuvre si utile qui ne pouvait plus se restreindre autrefois aux limites du salon de Madame Bélanger, s'y trouverait presque à l'aise aujourd'hui, le nombre des Dames a considérablement diminué. La charité, j'en ai l'assurance, n'a pas suivi la même marche, et j'ose espérer que sous l'action entraînante des Dames restées fidèles, la Salle sera bientôt trop petite pour contenir les personnes qui voudront venir consacrer un jour de chaque semaine à l'œuvre de la couture.

Je vous ai promis, Messieurs, au début de cette conférence quelques mots sur l'avenir du Patronage, mais il me semble qu'ici je devrais me taire et que vous même devriez prendre la parole, car l'œuvre sera ce que vous la ferez, ses directeurs pourront bien mettre à sa disposition tous les efforts de leur zèle et de leur intelligence, mais que feront-ils s'ils n'ont en main les ressources nécessaires à l'entretien d'abord, et au développement d'une institution si utile, si indispensable, ces ressources, Messieurs, c'est votre charité qui y pourvoira, ce sont vos aumônes généreuses, se sont vos sacrifices en faveur des pauvres enfants de cette ville qui dans l'avenir comme dans le présent et le passé assureront la vie et les progrès de l'œuvre.

Je dis les progrès, Messieurs, car si consolants que soient les effets produits, les résultats obtenus, qui peut douter qu'il y ait encore plus à faire. A l'heure présente, 140 enfants profitent du patronage, mais des centaines encore attendent à la porte, des centaines réclament le même secours, des centaines grandissent tous les jours dans l'ignorance, dans l'abandon, dans une misère morale, dont leur misère physique n'est qu'une imparfaite image. Qui dira le nombre de malheureux incapables de gagner leur vie honorablement, réservés à la génération future, qui dira ce que deviendront un jour, dans 10 ou 15 ans seulement ces centaines d'enfants délaissés ? Ils seront peut-être un danger pour la société, une honte pour un peuple civilisé et chrétien et il leur eut suffi d'un peu de soin, d'un peu de formation morale et intellectuelle pour être un jour de bons et d'honorables ouvriers, de bons et d'honorables pères de familles ! Je ne crois pas, Messieurs, exagérer l'importance de l'œuvre du patronage, en l'élevant devant vous à la hauteur d'une œuvre patriotique, d'une œuvre par conséquent, digne de l'intérêt et de la protection de tout bon citoyen jaloux du bonheur de son pays.

Il faut donc travailler, et travailler sans retard au développement de cette œuvre, il faut travailler à étendre son influence, son action moralisatrice, la plus précieuse de toutes,

pour cela il faut qu'au lieu de recueillir 150 enfants elle puisse en prendre 300, 500, autant qu'il y en a, à avoir besoin de son secours, le nombre en est grand, immense!

Pour cela il faut que ses ressources lui permettent d'augmenter son personnel dirigeant et d'agrandir son local. Il lui faut des salles de classes en nombre suffisant et une chapelle spacieuse, appropriée au besoin des enfants dont l'œuvre s'occupe. Mais où trouver les fonds nécessaires pour atteindre un tel but? C'est la charité qui a fondée l'œuvre, c'est la charité qui l'a soutenue et développée, c'est sur la charité que nous voulons compter encore pour aller en avant. Que cent personnes dévouées et charitables s'inscrivent comme souscripteurs, qu'elles s'engagent à fournir à l'œuvre une aumône de cent piastres en 4 ans, soit 25 piastres par année. C'est 10,000 piastres d'assurées, et grâce à cette somme le Patronage peut prendre un accroissement nouveau.

Cent personnes animées d'un zèle suffisant, ayant compris la capitale importance du patronage, et se trouvant dans la possibilité de lui apporter ce précieux concours, est-il impossible de les trouver à Québec? je ne le crois pas, Messieurs, et Dieu aidant, j'espère que nos espérances seront bientôt comblées. Heureuses les âmes que Dieu suscitera pour cette bonne œuvre! elles auront fait pour Dieu une de ces œuvres qui lui plaisent entre toutes les autres, car elles auront contribué à sauver des âmes, des âmes d'enfants pauvres, les bien-aimés de Notre Seigneur!

C'est par ce témoignage d'espérance, Messieurs, que je veux terminer cette conférence, en y ajoutant pourtant, l'expression de la sincère reconnaissance qu'inspire à tous ceux qui s'occupent où se sont occupé de l'œuvre, les actes de profonde sympathie, de dévouements admirables, et de généreuse charité dont elle a été l'objet. Merci! Merci! chers bienfaiteurs du Patronage! Dieu sera votre récompense, nos prières, celles de

nos
tend
tron
de s

nos bien-aimés enfants le lui demanderont chaque jour en attendant que de nouveau réunis aux noces d'or, l'œuvre du Patronage ait la joie de vous donner encore un témoignage public de sa profonde gratitude. (Applaudissement prolongé.)

en e
part
ont
Pap
liers
défi
pro
les
des
de
me
ven
règ
Vin
tion
d'es
con
ont
cer
de
ad
se
hu
Jé
de
sé
ci

NOTICE

SUR LA

CONGREGATION DES FRÈRES

DE

ST-VINCENT DE PAUL

1° Les Frères de St-Vincent de Paul sont constitués en vie commune afin d'opérer plus sûrement leur sanctification par la pratique de la vie intérieure, et de travailler plus efficacement au salut du prochain dans les œuvres de zèle et de miséricorde.

2° Leur congrégation, qui a pris naissance à Paris en 1846, se compose de membres ecclésiastiques et de membres laïques, ne formant ensemble qu'une famille, vivant sous une règle commune, prononçant les mêmes vœux, et, selon leur rang, se partageant les divers ministères que réclame d'eux la charité.

3° De préférence, ils s'attachent aux populations ouvrières des grandes villes qui, par leur nombre et les fâcheuses conditions de leur existence, échappent aujourd'hui presque complètement au zèle et à l'action du clergé des paroisses ; les relever, les consoler, les instruire, asseoir leur vie dans le travail et dans la foi, ils croient que telle est la mission que Dieu leur a donnée.

Les orphelinats, les internats d'ouvriers et d'apprentis, les patronages, les cercles ou sociétés catholiques, les catéchismes aux enfants et aux adultes qui ne peuvent suivre les instructions des paroisses, sont présentement leurs principaux moyens d'action,

4° Quant à la vie religieuse et à ses devoirs, ils sont tracés en ensemble par les coutumes et les saintes lois de l'Eglise, et en particulier dans les constitutions de la Congrégation, lesquelles ont été approuvées au premier degré par bref de sa sainteté le Pape Pie IX, en date du 7 Mai 1869.

Par un décret de la Sée-Congrégation des Evêques et Réguliers, en date du 6 juin 1874, le Saint-Siège a daigné approuver définitivement l'Institut des Frères de Saint Vincent de Paul.

L'esprit de foi, la simplicité, l'absence de toute recherche propre, une obéissance vraie, l'amour dévoué pour tous, pour les ouvriers et les pauvres en particulier, doivent être l'esprit des Frères de St-Vincent de Paul. Sur toutes choses, l'essence de leur vie est dans la charité, elle est leur fin et leur loi suprême ; leur perfection sera donc dans son entier accomplissement.

Sans oublier la loi fondamentale de la pénitence, ils suivent la loi commune de l'Eglise. Les seules pénitences de règle sont deux jeûnes prescrits : l'un pour la veille de St-Vincent de Paul, l'autre pour la veille de l'Immaculée Conception.

5° La piété, un entier dévouement, la capacité de corps et d'esprit, l'absence d'éclats fâcheux dans le passé, sont les seules conditions essentielles de l'admission des frères. Les sujets qui ont quelques ressources temporelles sont tenus de fournir une certaine pension pour la durée du noviciat, mais l'impuissance de remplir cette condition ne serait pas une cause de non-admission.

La Congrégation n'exclut pas les laïques dont l'instruction serait incomplète, elle utilise leur dévouement pour ces services humbles aux yeux des hommes, fort relevés aux yeux de N. S. Jésus-Christ.

6° Le noviciat (y compris le postulat) est ordinairement des deux années, il n'est abrégé que dans certains cas rares et sérieusement motivés. Les sujets y sont appliqués aux exercices spirituels, et aux devoirs et pratiques de la Charité. Après

son achèvement les frères prononcent d'ordinaire les vœux simples de Pauvreté, de Chasteté et d'Obéissance : 1°, pour trois ans ; 2° pour sept ans, au cours de ces sept années on peut en vertu d'un appel des supérieurs être admis à prononcer des vœux perpétuels. Les vœux perpétuels son d'obligation à l'expiration des vœux de sept ans.

Le vœu de Pauvreté, pour se concilier avec les lois civiles laisse aux frères qui ont quelque bien la propriété de ce qu'ils possèdent ou pourraient posséder, et leur interdit seulement d'user de rien en propre sans permission. Au prononcé des vœux, ils règlent définitivement l'emploi de leurs revenus.

7° La direction des communautés, aussi bien que celle de l'Institut en général, est confiée aux prêtres, comme à ceux qui ont reçu de Dieu mission pour le gouvernement des âmes. Ils sont au dedans les Pères spirituels de leurs frères et les soutiens de l'esprit religieux ; au dehors, ils consomment par le saint ministère l'œuvre de moralisation qui est le but suprême de l'Institut.

Les frères laïques se dévouent à l'administration temporelle et extérieure des œuvres, dont la gestion leur est confiée de préférence. Préparant et assistant le ministère ecclésiastique, leurs emplois sont graves et saints. Ce n'est donc que par la prière et à l'aide de la grâce qu'ils y suffiront et les feront en esprit de foi.

Les prêtres de la Congrégation portent le costume du clergé séculier.

Les frères laïques, pour rendre plus faciles leurs rapports nécessités par les œuvres, (placements, ateliers, etc.), n'ont extérieurement aucun signe de leur vocation : leurs habits simples et communs sont ceux des personnes de vie grave pans le monde.

8° Les frères de St. Vincent de Paul sont parmi les enfants les plus affectionnés de l'Eglise notre Mère, dévoués au St. Siège

et au père commun des fidèles, à la juridiction duquel ils sont soumis directement, pour les cas prévus dans les canons. Pleins de vénération et de déférence pour les pasteurs, pour les évêques spécialement, ils n'entreprennent rien, sans leur agrément, dans l'exercice de leur ministère.

vœux
par trois
ent en
er des
à l'ex-

civiles
qu'ils
ement
bé des

elle de
x qui
. Ils
utiens
saint
me de

orelle
e pré-
leurs
prière
rit de

clergé

ports
nt ex-
mples
onde.

fants
Siège

INDULGENCES

*Accordées à tous les bienfaiteurs de l'œuvre du Patronage
Saint-Vincent de Paul de Québec.*

INDULGENCES PLÉNIÈRES.—A la fête de saint Joseph—à la fête de saint Vincent de Paul—à la fête de l'Immaculée Conception—à la clôture de la retraite annuelle—*in articulo mortis*—une fois l'année dans le mois de novembre pour toute aumône ou protection ; une fois le 10 décembre pour les dames et demoiselles de l'Œuvre du Réfectoire —une fois l'année pour les directeurs, professeurs, protecteurs, jeunes gens et protégés qui, pendant le temps fixé pour remplir le devoir pascal et depuis la veille de Noël jusqu'à la fin de l'Octave de l'Épiphanie, visiteront leur église paroissiale et y prieront pour la propagation de la Foi. (*Toutes ces indulgences sont accordées aux conditions ordinaires.*)

INDULGENCES PARTIELLES.—Un an le jour où les Bienfaiteurs sont admis à coopérer aux œuvres —100 jours pour chaque aumône en argent ou en nature—300 jours pour chaque fois que l'on assiste efficacement à une réunion en faveur de l'Œuvre —7 ans et 7 quarantaines une fois par mois pour les professeurs, patrons, assistants, qui se seront acquittés religieusement de leurs fonctions durant le mois précédent—300 jours pour ceux qui, contrits de cœur, assistent à une réunion de l'œuvre et récitent aux intentions du Souverain Pontife un *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*.

Imprimatur

✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

86442.

age

-à la
Con-
culo
oute
mes
pour
égés
de-
mie,
aga-
aux

nfai-
que
fois
vre
urs,
de
eux
ré-
e et

.

